



Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 11 juillet 2022 à compter de 20 h 00 à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire, mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Michel Vézina, conseiller au poste # 1
Isabelle Sévigny, conseillère au poste # 2
Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3
Marcel Boulay, conseiller au poste # 4
Lise Dufour, conseillère au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 heures et invite les conseillères et conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 22-07-184

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

- 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 juin 2022, pour approbation (doc)
- 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 04 juillet 2022, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

- 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
- 4.2 Décompte progressif #1 pour les travaux d'accessibilité au Centre communautaire et bureau municipal, pour approbation (doc)
- 4.3 Offre de services pour le réseau informatique suite aux travaux de réaménagement du bureau municipal, pour approbation (doc)
- 4.4 Demande de participation du camion de pompier à la parade du Noël du campeur, pour approbation (doc)

5 Sécurité publique

- 5.1 Vente d'équipements incendie, pour approbation (doc)

6 Transport– Voirie locale

- 6.1 Traversée piétonnière, pour approbation (doc)
- 6.2 Offre de service de Martech pour les noms de rues, pour approbation (doc)

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

- 7.1 Décompte progressif #1 pour la construction du bassin de rétention des eaux usées et recommandation de l'ingénieur, pour approbation (doc)

8 Santé et bien-être

9 Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Demande de dérogation mineure numéro 2022-06 sur le lot 1 714 129 du cadastre du Québec concernant un bâtiment accessoire détaché, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022

- 9.2 Demande de permis de construction numéro 220068 sur le lot 1 714 122 du cadastre du Québec soumis au Règlement du Plan d'implantation et d'intégration architectural, pour approbation (doc)
- 9.3 Demande de modification règlementaire pour construction de deux bâtiments de six logements, pour approbation (doc)

10 Loisirs et culture

- 10.1 Autorisation des dépenses pour le cinéma en plein air, pour approbation (doc)
- 10.2 Autorisation des dépenses pour la fête de la famille, pour approbation (doc)
- 10.3 Création d'une nouvelle identité visuelle, pour approbation (doc)
- 10.4 Inscription Conférence annuelle du loisir municipal, pour approbation (doc)

11 Correspondances

12 Période de questions no 2 réservée au public

13 Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-07-185

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 juin 2022

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 06 juin 2022 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-07-186

2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 juillet 2022

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par Mme Isabelle Sévigny, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 4 juillet 2022 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions no 1 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 22-07-187

4.1 Approbation des comptes et salaires

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 347 165.78 \$
Salaires : 53 293.91 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-07-188

4.2 Décompte progressif # 1 pour les travaux d'accessibilité au Centre communautaire et bureau municipal

Considérant qu'en date du 31 mai 2022, Construction Steve Durand inc. a fait parvenir une première facture à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir (décompte progressif #1) concernant les travaux en cours pour l'accessibilité au centre communautaire et au bureau municipal au coût de 97 138,38 \$ taxes applicables incluses;

Considérant que le présent décompte est conforme aux travaux déjà exécutés dans le contrat;

En conséquence, il est proposé par Mme Johanne Lacourse, appuyé par Mme Isabelle Sévigny et **résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 au coût de quatre-vingt-dix-sept mille cent trente-huit dollars et trente-huit cents (97 138,38 \$) taxes applicables incluses, à Construction Steve Durand inc. pour les travaux d'accessibilité au centre communautaire et bureau municipal réalisés en date du 31 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-07-189

4.3 Mandat à Rive-tech Informatique inc. pour le réseau informatique suite aux travaux de réaménagement du bureau municipal

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater la compagnie Rive-Tech Informatique inc. pour le réseau informatique de la Municipalité suite aux travaux de réaménagement du bureau municipal au coût de 3 313,37 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au fonds général et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-07-190

4.4 Utilisation d'un camion d'incendie pour la prévention au Camping Domaine du Rêve inc.

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** d'autoriser l'utilisation d'un camion incendie pour une activité de prévention au Camping Domaine du Rêve en date du 6 août 2022.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-07-191

5.1 Vente de l'équipement d'urgence usagé à la Ville de Marieville

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** de vendre l'équipement d'urgence usagé qui a été démantelé du véhicule de l'ancien directeur incendie à la Ville de Marieville au montant de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-07-192

6.1 Mandat à Trafic Innovation inc. pour l'achat et l'installation de feux clignotants pour traverse piétonnière

Sur proposition de Mme Isabelle Sévigny, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'octroyer un mandat à Trafic Innovation inc. pour l'achat et l'installation de feux clignotants pour traverse piétonnière au coût de 7 405,09 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au fonds général et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-07-193

6.2 Mandat à la compagnie Martech pour la fabrication des noms de rues et poteaux

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** d'octroyer un mandat à la compagnie Martech pour la fabrication des noms de rues et poteaux au coût de 14 496,05 \$, d'affecter ce montant aux postes budgétaires 02-355-01-701 et 02-702-90-459 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-07-194

7.1 Décompte progressif #1 pour la construction du bassin de rétention des eaux usées et recommandation de l'ingénieur

Considérant qu'en date du 6 juin 2022, M. Janick Soucy, ingénieur de la firme Tetra Tech QI, nous a transmis le décompte progressif # 1 concernant les travaux exécutés par Gestion Dexsen inc., lequel recommande le paiement au montant de 239 208,93 \$ taxes applicables incluses;

Considérant que le présent décompte indique une retenue de garantie au montant de 23 117 \$ (taxes non incluses) représentant 10 % du coût des travaux à payer dans le décompte # 1;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Sévigny, appuyé par Mme Johanne Lacourse et **résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 au coût de deux cent trente-neuf mille deux cent huit dollars et quatre-vingt-treize cents (239 208,93 \$) à Gestion Dexsen inc. pour les travaux réalisés en date du 31 mai 2022 pour la construction du bassin de rétention des eaux usées dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-07-195

9.1 Demande de dérogation mineure numéro 2022-06 sur le lot 1 714 129 du cadastre du Québec concernant un bâtiment accessoire détaché

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2022-06 a été déposée à la municipalité concernant la réduction des marges latérales et arrière d'un bâtiment accessoire détaché construit en l'an 2000, au 34 rue Girard (lot 1 714 129 du cadastre du Québec);

Considérant que le plan d'implantation a révélé que la marge latérale du bâtiment accessoire détaché est de 0.92 mètre alors que l'article 12.2.1.4 *du Règlement d'urbanisme numéro 485-17* prévoit une distance de 1.5m, soit un manque de 0,58 mètre;

Considérant que le plan d'implantation a révélé que la marge arrière du bâtiment accessoire détaché est de 0.61 mètre alors que l'article 12.2.1.4 *du Règlement d'urbanisme numéro 485-17* prévoit une distance de 1.5m, soit un manque de 0,89 mètre;

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur un bâtiment accessoire détaché construit en l'an 2000 et qu'à cette époque les marges latérales et arrière étaient d'un mètre au règlement de zonage et non de 1,5 mètre comme au règlement d'urbanisme actuel;

Considérant qu'aucune plainte à cet effet n'a été formulée à la municipalité depuis la construction du bâtiment;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme après avoir procédé à l'étude du dossier, recommande au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par Mme Lise Dufour et **résolu** d'accorder la dérogation mineure numéro 2022-06 pour les raisons énoncées au préambule.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-07-196

9.2 Demande de permis de rénovation numéro 220068 sur le lot 1 714 122 du cadastre du Québec soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural

Considérant qu'une demande de permis de rénovation numéro 220068 pour une maison unifamiliale située au 51, rue Principale (lot 1 714 122 du cadastre du Québec) a été déposée à la municipalité et que celle-ci est soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 382-07;

Considérant que les travaux de rénovation n'affecteront pas le caractère patrimonial de la maison;

Considérant qu'après avoir procédé à l'étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de permis de rénovation telle que soumise;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Isabelle Sévigny, appuyé par Mme Johanne Lacourse et **résolu** que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir autorise l'émission du permis de rénovation numéro 220068 tel que demandé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le point 9.3 est reporté à une séance ultérieure.

Résolution numéro 22-07-197

10.1 Autorisation des dépenses pour le cinéma en plein air

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'accepter la proposition présentée par Mme Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs et communications concernant les cinémas en plein air qui se tiendront les 4 et 25 août 2022 au coût de 689,84 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2022 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-07-198

10.2 Autorisation des dépenses pour la fête de la famille

Sur proposition de Mme Isabelle Sévigny, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'accepter la proposition présentée par Mme Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs et communications concernant la Fête de la Famille qui se tiendra le 20 août 2022 au coût approximatif de 4 700\$, d'affecter ce montant au budget 2022 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le point 10.3 n'est pas retenu par le Conseil.

Résolution numéro 22-07-199

10.4 Conférence annuelle du loisir municipal

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'autoriser Mme Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs et communications, à participer à la Conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra du 4 au 7 octobre 2022 à Saint-Hyacinthe.

Il est également **résolu** de payer les frais d'inscription au montant de 644 \$ taxes applicables incluses, ainsi que les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11 Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux élus aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

12 Période de questions no. 2 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022

Résolution numéro 22-07-200

13 Clôture de la séance

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le maire

La directrice générale et
greffière-trésorière